

Séance du Conseil municipal du 19 janvier 2023

Date de la convocation du Conseil municipal : 13 janvier 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 26

L'an deux-mille vingt-trois et le dix-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

24 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUVRAT	EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
MANTOUX	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
RIVET	MOULARD		

03 Membres absents excusés :

GIRIN	HODZIC	BEGUE	
-------	--------	-------	--

02 Pouvoirs :

GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
BEGUE	Donne pouvoir à	COMMUN

Délibération n° 20230119-1/ 5.2.3

SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL, ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE POUR LES COMMISSIONS FINANCES, BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pierre BIGAUT ayant informé Monsieur le Maire de sa démission par un courrier du 13 décembre 2022, Sarah BEGUE, en sa qualité de suivante de liste, s'est vue immédiatement conférer les fonctions de conseillère municipale et sera officiellement installée lors de la séance du Conseil du 19 janvier 2023.

Pierre BIGAUT étant membre des commissions Finances, Bâtiments et Développement économique, il convient de le remplacer au sein de ces trois commissions.

Afin de respecter le principe de représentation proportionnelle au plus fort reste, le membre démissionnaire doit être remplacé par un conseiller du groupe auquel il appartient, en l'occurrence le groupe majoritaire.

Sarah BEGUE a fait part de sa candidature pour devenir membre de ces trois commissions.

Il est rappelé qu'en cas de désignation, le principe est le vote à bulletin secret sauf si le Conseil est unanimement favorable à un vote à main levée.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **DESIGNE** Sarah BEGUE en qualité de membre des Commissions Finances, Bâtiments et Développement économique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Nicolas MOULARD.



Délibération n° 20230119_1 du 19/01/2023
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 26/01/2023
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 26/01/2023